



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 2 décembre 2016

N° 2016-684

### Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOIX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46  
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35  
M. Jacques GUICHOIX à Mme André KISS à partir de 12h10  
M. Pierre LOTHAIRES à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 2 décembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Finances et de la commande publique <b>Direction ressources et ingénierie financière</b>	<b>N° 2016-684</b>

---

**Projet de rénovation/développement du parc des expositions - Participation financière de Bordeaux Métropole à la phase 1A sur la période 2016/2018 - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Présentation de l'équipement**

Le parc des expositions de Bordeaux Lac, comporte aujourd'hui, plus de 80 000 m<sup>2</sup> d'espaces couverts répartis en 4 principaux halls d'exposition. Le hall d'exposition n°1, construit en 1969, représente 50 400 m<sup>2</sup>. Le hall n°2, construit en 1991, ajoute une surface de 13 671 m<sup>2</sup>.

Avec la construction d'un hall n°3 et 4, en 2005, le parc des expositions de Bordeaux accueille ainsi, tout au long de l'année, une cinquantaine de manifestations, qu'il s'agisse de salons grand public (Foire Internationale de Bordeaux, Vivons Salons...) ou de salons professionnels à vocation internationale (Vinexpo, Vinitech).

La ville de Bordeaux a mis à disposition de la Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC), une Société publique locale (SPL), le parc des expositions, par un bail emphytéotique dont l'échéance est fixée au 28 décembre 2030, ainsi que le Palais des congrès et le Hangar 14.

Par une convention signée le 30 août 2012, la ville de Bordeaux a confié à la SBEPEC la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien de ces équipements avec une échéance calquée sur le terme actuel du bail emphytéotique.

Enfin, par convention conclue pour une durée de 15 ans à compter de janvier 2013, la SBEPEC a confié l'exploitation et l'entretien desdits équipements à Congrès et expositions de Bordeaux (CEB).

### **2. Le projet de rénovation du parc des expositions**

Afin de conserver l'attractivité du site et de développer son potentiel d'accueil de grandes manifestations, et notamment les grands congrès de plus de 1 500 personnes, pour lesquelles ni le Palais des congrès (dont la jauge est limitée à 1 200 personnes) ni le parc des expositions de Bordeaux ne disposent d'infrastructure adaptée, la SBEPEC a fait réaliser des études qui font ressortir de sérieuses pathologies sur les bâtiments des halls 1 et 2 concernant la sécurité, la structure, l'accessibilité des personnes en situation de handicap (PSH), la réglementation, la stabilité des sols, l'isolation thermique et le confort des visiteurs.

Les désordres recensés sur le hall 2, concernant essentiellement la structure, la façade, les sols, la couverture et l'inconfort thermique, les experts ont préconisé une opération de démolition, reconstruction.

Au final, le coût global du projet de rénovation est évalué à 76,5 M€ et nécessite la mise en œuvre d'un phasage pragmatique et opérationnel de remise à niveau de ces équipements.

Ainsi, outre des travaux de sécurité urgents sur le hall 1, le premier champ d'intervention est la démolition du hall 2 et son remplacement par un nouveau hall modulable de surface équivalente, mais pouvant accueillir jusqu'à 6 000 personnes assises pour des congrès.

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1 (façades, menuiseries extérieures, couverture), devront être rapidement entrepris, pour pouvoir continuer à exploiter ce grand hall, qui date de plus de 40 ans, dans des conditions correctes d'accueil des exposants et visiteurs.

Enfin, dans une deuxième phase, après 2020, des travaux d'amélioration de la fonctionnalité du hall 1 (éclairage, chauffage, climatisation, traitement des sols) devront être entrepris.

Le projet de financement, concerne donc :

- dans un premier temps (2016/2018), des travaux urgents de sécurité du hall 1 pour un coût estimé à 5 M€, ainsi que la démolition/reconstruction du hall 2 et le réaménagement du parvis, de l'entrée et de la liaison entre halls 1 et 2, pour un coût total estimé à 29,5 M€,
- dans un second temps (2018/2020), des travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1 (façade, menuiseries extérieures, couverture), estimés à 21 M€.

Soit un projet d'investissement d'un montant de 55,5 M€ pour cette première phase.

La deuxième phase d'investissement, post 2020, devra faire l'objet d'un nouveau projet d'investissement, avec la recherche de cofinancements.

### **3. La participation financière de Bordeaux Métropole**

La participation de la Métropole est légitimé par le transfert de la compétence « Promotion touristique du territoire » des communes par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

La délibération n°2015/0343 du 26 juin 2015 est venue préciser le périmètre de cette compétence en indiquant, entre autres, que Bordeaux Métropole contribuera au « *développement des filières et le soutien aux partenaires clés : pour une action efficace, lisible et permettant d'avoir un véritable effet de levier sur l'emploi et la création de richesses sur le territoire, il s'agit de capitaliser sur nos atouts les plus puissants et sur la légitimité qu'ils nous confèrent pour agir sur nos marchés prioritaires [...]* ». A cette fin, cinq filières prioritaires ont été identifiées, dont le tourisme d'affaires. Ainsi, le parc des expositions sera transféré à Bordeaux Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par ailleurs, la Métropole devient l'actionnaire majoritaire de la SPL, à hauteur de 80% du capital social, après une opération de rachat des actions de la ville de Bordeaux.

Au regard de ces nouvelles dispositions, la Métropole doit intervenir pour pérenniser le rayonnement des équipements qui lui ont été confiés, et dont la SPL S.B.E.P.E.C ne peut assurer seule, sur ses fonds propres, les travaux lourds de réhabilitation.

Le plan de financement envisagé de la phase 1 des halls 1 et 2 est le suivant :

Modalités de financement	Phase 1A	Phase 1B	TOTAL
	2016/2018	2018/2020	
<b>Coût à financer (en millions d'euros)</b>	<b>34,5</b>	<b>21</b>	<b>55,5</b>
SPEBEC	2	2	4
Ville de Bordeaux	6	4	10
Bordeaux Métropole	22	11	33
Région	4,5	4	8,5
<b>Reste à financer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce plan de financement ne mentionne pas l'engagement financier du Département à hauteur de 5 M€, qui doit permettre la réalisation par anticipation de travaux de réhabilitation initialement prévus dans la deuxième phase du projet.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par la SBEPEC, en étroite association avec Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux, la Région, le Département et avec CEB.

La participation de la Métropole sera donc majoritaire dans le financement de ce projet. Cela est justifié par le transfert de la compétence tourisme et la participation majoritaire de Bordeaux Métropole à l'actionnariat de la SBEPEC mais aussi en raison du rayonnement régional et national de l'équipement (qui est le seul à l'échelle de la grande région Nouvelle-Aquitaine).

Pour Bordeaux Métropole, ce projet répond tout à la fois à des enjeux stratégiques (renforcement de l'attractivité de l'agglomération pour l'accueil des grands congrès dans un contexte de forte concurrence nationale et européenne) et économiques (entre 1 500 et 2 000 emplois directs/indirects sur le site).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Bordeaux Métropole a décidé, par délibération n°2016/54 du 12 février 2016, de contribuer financièrement, à hauteur de 33 M€, à la réalisation de la première phase (1A et 1B) du projet de rénovation/développement du parc des expositions.

Une convention financière, annexé à la présente délibération, est désormais nécessaire afin d'acter les modalités de versement de la participation de Bordeaux Métropole à la SPL SBEPEC en tant que maître d'ouvrage, afin de réaliser les travaux de rénovation/développement de la phase 1A, soit 22 M€ sur la période 2016/2018.

Les modalités de versement de la phase 1B sur la période 2018/2020 seront également définies dans le cadre d'une convention financière qui sera soumise ultérieurement au Conseil de Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,**

**VU la délibération n°2016/54 du 12 février 2016, autorisant le versement d'une subvention d'équipement de 33 000 000 € en faveur de la SPL SBEPEC pour les travaux de la phase 1 A et 1B des halls 1 et 2 du Parc des expositions,**

**VU le procès verbal du conseil d'administration de la SPL SBEPEC du 15 janvier 2016 autorisant le lancement de la phase 1A du projet et sollicitant la participation financière de Bordeaux Métropole,**

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt du projet global de rénovation/développement du parc des expositions pour l'accueil des grands congrès, son lien avec la promotion du tourisme d'affaires de compétence métropolitaine depuis la promulgation de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la participation majoritaire de Bordeaux Métropole à l'actionnariat de la SPL SBEPEC,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser le versement d'une subvention d'équipement de 22 000 000 € (vingt deux millions d'euros) en faveur de la SPL SBEPEC pour la réalisation des travaux de la phase 1A sur la période 2016/2018,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 3 :** d'acter le versement de la subvention selon le calendrier joint en annexe de la convention,

**Article 4 :** d'imputer sous réserve des crédits inscrits aux budgets des exercices 2017, 2018 et 2019, la dépense correspondante sur le budget principal au chapitre 204, article 20422, fonction 64,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2016</b>	Monsieur Patrick BOBET